

**Leroy Delphine**  
**Formation Professionnelle Continue**

Adresse du Siège : 123 bd louis faraud les jardins d'océane Bat.A2 83140 Six fours les plages  
Siret : 44001284700040 NAF 4791A TEL/ 06.83.64.01.96 [formation.delphine@gmail.com](mailto:formation.delphine@gmail.com)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.83.04505.83 auprès du préfet de la région Provence- Alpe-Côte d'Azur

## **Règlement intérieur de formation continue**

**Organisme de formation : Leroy Delphine – Coiffure Professionnelle**  
**Public concerné : Stagiaires en présentiel et à distance**

### **1. Objet et champ d'application**

Le présent règlement intérieur a pour objet de :

- Définir les règles générales et permanentes relatives à la discipline, à la sécurité et au bon déroulement des formations.
- S'appliquer à tous les stagiaires participant à une formation dispensée par l'organisme, qu'elle soit **en présentiel ou à distance**.

### **2. Hygiène et sécurité**

#### **En présentiel :**

Chaque stagiaire doit respecter les consignes d'hygiène propres à l'activité de coiffure (port de la tenue professionnelle, désinfection du matériel, lavage des mains).

L'utilisation des produits et matériels de coiffure doit se faire selon les règles de sécurité affichées dans les locaux.

L'accès aux zones techniques (bacs, postes de coiffage, produits chimiques) se fait uniquement sous supervision du formateur.

#### **À distance :**

Les stagiaires doivent disposer d'un poste de travail adapté, dans un environnement calme et sécurisé.

Aucune manipulation de produits dangereux ne doit être réalisée sans encadrement formateur.

### **3. Discipline générale**

Les horaires de formation doivent être strictement respectés. Tout retard ou absence doit être signalé.

Le stagiaire s'engage à adopter une attitude respectueuse envers les formateurs, les autres stagiaires et le matériel mis à disposition.

Il est strictement interdit :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- De transmettre à d'autres personnes les livrets et autres informations sur la formations à d'autres personnes n'ayant pas suivi la formations etc.

### **4. Usage du matériel et des locaux**

Le matériel pédagogique (ciseaux, peignes, brosses, têtes d'entraînement, etc.) doit être utilisé avec soin.

Tout dégât ou dysfonctionnement doit être immédiatement signalé au formateur.

Les locaux doivent être laissés propres à la fin de chaque séance.

## **Règlement intérieur de formation continue**

**Organisme de formation : Leroy Delphine – Coiffure Professionnelle**

**Public concerné : Stagiaires en présentiel et à distance**

### **5. Accès à la formation à distance**

L'accès à la plateforme de formation est strictement personnel et ne peut être partagé.

Le stagiaire s'engage à suivre les modules selon le calendrier prévu et à participer activement aux échanges en visioconférence.

En cas de problème technique, le stagiaire doit en informer le référent pédagogique dans les plus brefs délais.

### **6. Sanctions disciplinaires**

Tout manquement au présent règlement peut entraîner, selon la gravité des faits :

Un avertissement écrit.

Une exclusion temporaire de la formation.

Une exclusion définitive prononcée par la direction.

### **7. Réclamations et signalements**

Toute réclamation relative au déroulement de la formation peut être adressée :

Au **formateur référent** pendant la session.

Au **responsable qualité Leroy Delphine Formation**, via le **formulaire de réclamation Qualiopi** (disponible sur le site ou transmis par courriel).

### **8. Accessibilité et inclusion**

L'organisme s'engage à garantir l'accès à la formation pour les **personnes en situation de handicap**, en lien avec les **contacts AGEFIPH et MDPH** recensés dans le tableau de suivi handicap.

### **9. Entrée en vigueur**

Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque stagiaire **avant l'entrée en formation**.

Il est consultable :

Dans les locaux du centre de formation.

Sur la plateforme de formation en ligne.

En pièce jointe à la convention ou au contrat de formation et ou convocation.